

Message à acheminer aux employés visés

Information sur la vaccination

La vaccination contre la COVID-19 se poursuit au CISSS de Chaudière-Appalaches. Comme vous le savez, la première phase de vaccination des travailleurs s'adressait aux milieux suivants :

- CHSLD publics et privés conventionnés ainsi que les RI-RTF qui accueillent des aînés;
- Zones rouges, unités de médecine COVID, soins intensifs COVID et sites non traditionnels (sites de surcapacité);
- CH : soins intensifs, urgence, obstétrique-néonatalogie, bloc opératoire.

À ce jour, 2 680 personnes ont été vaccinées en Chaudière-Appalaches.

Groupes visés

Aujourd'hui, nous débutons la prise de rendez-vous pour les travailleurs de toutes les unités des centres hospitaliers, incluant les CDD, CDÉ et équipes mobiles de dépistage pour les titres d'emploi suivants (excluant les secteurs administratifs et le personnel de soutien:

- Préposés aux bénéficiaires
- Inhalothérapeutes
- Infirmières
- Infirmières auxiliaires
- Entretien ménager
- Perfusionnistes
- Technologues en radiologie
- Autres professionnels de la santé (ergothérapeutes, physiothérapeutes, nutritionnistes, travailleurs sociaux, etc.)
- Techniciens de laboratoire
- Brancardier
- Aide de service
- Sage-femme
- Médecins
- Résidents
- Stagiaires
- Vaccinateur (tout titre d'emploi)
- Dépisteur (préleveur) COVID (tout titre d'emploi)
- Chef de service ou chef d'unité clinique
- Coordinateurs d'activités

Rôle attendu des employés, des stagiaires et des médecins

Pour vous faire vacciner, vous devez remplir le [questionnaire de pré-qualification](#) qui permettra aussi de savoir si vous êtes éligible. Une fois le formulaire rempli et l'éligibilité confirmée, vous aurez accès à la plateforme de rendez-vous.

IMPORTANT : Ce lien ne doit pas être partagé à d'autres personnes non visées actuellement par la vaccination. Une vigie sera effectuée sur les rendez-vous pris en ligne pour corriger toute situation non conforme. Le formulaire doit obligatoirement être rempli avant d'obtenir un rendez-vous.

Nous vous rappelons que :

- Le vaccin contre la COVID-19 est efficace et sécuritaire. Il a obtenu toutes les homologations habituelles;
- La récente décision gouvernementale de ne plus garder de réserve de vaccins pour la deuxième dose a été prise à la suite de recommandations d'experts (le Comité sur l'immunisation du Québec de l'Institut national de santé publique du Québec);
- La première dose du vaccin est efficace : 14 jours après avoir reçu la première dose, la personne est immunisée à 90 %;
- L'intervalle pour recevoir la deuxième dose est présentement en étude par les experts du comité d'immunisation du Québec. En attendant, les 2^e rendez-vous qui avaient été attribués seront annulés.